



Saint Denis, le 20 avril 2012

Monsieur Le Maire de Paris
Hôtel de Ville
75001 - Paris

Objet : Circulation cyclable le long du canal Saint-Denis – écluse n°7

Monsieur le Maire,

La Ville de Paris a compétence sur la gestion du canal Saint-Denis et l'aménagement de ses berges.

A ce titre :

- elle s'est engagée dans un « Schéma Directeur des implantations portuaires sur le Canal de Saint Denis » aux cotés de Plaine-Commune et du Conseil Général 93.
- elle est associée au projet d'Avenue Verte Paris – Londres (The Green Way London Paris)
- elle est associée au concept de parc canal de La Villette à la Confluence Canal St Denis / Seine et à sa liaison avec les espaces verts de Plaine Commune (Parc départemental Georges Valbon, Villetaneuse, Epinay, ..) et de Gennevilliers.

La piste du canal de Saint Denis prolongée par la voie sur le bord de Seine à Epinay à vocation à s'interconnecter avec la Promenade Bleue qui devrait la prolonger sur quelques dizaines de kilomètres dans les Hauts-de-Seine.

Chacun de ces projets intègre la réalisation d'une piste cyclable continue en rive droite de la Villette à la Confluence Canal de Saint-Denis / Seine, une véritable dorsale à partir de laquelle rayonne nombre d'autres projets. Nous nous en réjouissons.

Dans les temps de loisirs, la piste du Canal est l'opportunité pour tous les parisiens du quart Nord-Est parisien d'accéder aux espaces verts de Seine-Saint-Denis (Ile-Saint-Denis, Villetaneuse, et Georges Valbon - La Courneuve), des Hauts de Seine (Chanteraines) en employant les modes de déplacement actif.

En tant que lien social, cet axe de circulation douce est aussi l'opportunité pour de nombreux habitants de Paris d'accéder aux bassins d'emploi de La Plaine Saint-Denis / Stade de France, à ceux d'Epinay, de Villetaneuse ou au-delà de rallier leur lieu de travail ou d'étude à Paris en employant les moyens de déplacements actifs,

et aux habitants de Plaine-Commune d'utiliser cet itinéraire pour rejoindre le bassin d'emploi du Port de Gennevilliers.

Ces projets qui concernent des centaines de milliers d'habitants et des milliers d'utilisateurs réguliers ou occasionnels sont malmenés ou compromis par une décision intervenue, il y a peu d'années, sans la moindre justification, de clore la traversée de l'écluse 7 (écluse de la Briche) et d'en fermer la traversée (80 mètres).

En effet, il s'agit là du **seul accès totalement sécurisé** pour les circulations douces sans partage de l'espace avec les véhicules motorisés.

Les raisons aujourd'hui invoquées s'appuient sur des arguments de sécurité. Nous nous étonnons de cet argumentaire alors que cette écluse présente le même type d'installation que les écluses en amont (ou partout ailleurs sur les voies navigables françaises) pour lesquelles la continuité est assurée tout en protégeant les équipements à risque (dégrillage, dispositifs de manœuvre,...).

Lors d'une réunion du comité vélo de Plaine Commune, nous apprenons que pour remédier à cette situation, une étude est en cours pour étudier les modalités de contournement de cette écluse.

Ce projet d'étude fait état d'une **déviation au niveau de l'écluse n°7** pour laquelle la continuité cyclable n'est plus assurée.

Deux hypothèses semblent évoquées :

- L'une très dispendieuse consisterait à la création d'une passerelle en surplomb des rus du Croult et de la Vieille Mer réunis.
- L'autre « jetterait les cyclistes » dans l'un des itinéraires les plus difficiles (passage ferroviaire inférieur rue Paul Eluard) et dangereux (carrefour de la Briche) de l'agglomération de Plaine Commune.

L'argument de la sécurité n'est pas recevable au vu du terrain ; il y aurait donc d'autres raisons, assez peu explicites ou compréhensibles dont les conséquences en termes de coût public ou de mise en risque du plus grand nombre nous choquent énormément. Ces raisons ne servent pas l'intérêt public.

Une simple visite sur site montre, à l'inverse, que la continuité « naturelle » n'aurait aucun surcoût. Les budgets envisagés pour l'étude de faisabilité et pour la réalisation seraient, dans une logique de bonne gestion et de service rendu aux citoyens, mieux utilisés pour améliorer les aménagements actuels et assurer les continuités d'itinéraires promises dans les différents projets évoqués en introduction.

Aussi, **nous vous demandons de bien vouloir rétablir la continuité cyclable sur le canal de Saint-Denis**, axe majeur du SDIC (schéma directeur des pistes cyclables) de Plaine Commune et de l'aménagement régional.

Dans cette attente, nous vous adressons nos respectueuses et cyclistes salutations,



Daniel RIGAUD

Président de l'Association Vélo à Saint-Denis

Copie aux signataires du Schéma Directeur Aménagement Canal

- Patrick BRAOUEZEC, Président de Plaine Commune
- Myriam CONSTANTIN, Adjointe au Maire de Paris
- Didier SEGAL-SAUREL: Vice-Président du Département

Copie à :

- Denis BAUPIN, Adjoint au Maire de Paris, chargé du développement durable, de l'environnement et du plan climat
- Dominique CARRE, Président du comité vélo de Plaine Commune
- Didier PAILLARD, Maire de St Denis
- Claude BARTOLONE, Président du Conseil Général de Seine Saint Denis